

Les crédits

retirer de ce secteur, les prêts et les subventions aux compétences ne seront offerts qu'avec l'accord formel de la province concernée.

Les prestations d'emploi ont été conçues pour encourager l'initiative personnelle, inciter les personnes à faire les choix pertinents lorsqu'elles cherchent un emploi. Il y a des systèmes de gestion qui permettent aux prestataires de planifier leur réemploi de façon méthodique. Ils devront s'engager à suivre ce plan et il y aura des mécanismes de suivi.

Nous avons cherché à rendre les prestations salariales et l'ensemble des mesures d'emploi ou de réemploi les plus souples possibles. Tous les niveaux de gouvernement reconnaissent la nécessité d'harmoniser leurs rôles par rapport au marché du travail. Il faut éviter le doublement des efforts, des services et des dépenses et assurer la coordination de nos initiatives. Une province qui désire gérer elle-même un service ou y substituer un programme qui donnerait les mêmes résultats pourra le faire. Le gouvernement fédéral est déterminé à agir avec la plus grande ouverture tout en respectant le mandat qui lui est dévolu par la Constitution nationale.

Que trouvera le Québec dans l'ensemble de cette législation? Le respect de ses juridictions, une souplesse accrue dans la gestion de ses ressources humaines, de nouvelles possibilités d'accords et le maintien de certaines des nombreuses ententes qui nous lient déjà ensemble dans le domaine de l'assurance-emploi et du développement des ressources humaines.

Pour éviter le chevauchement d'initiatives et de programmes, nous voulons discuter avec le Québec et voir ensemble comment nous entendons orienter nos efforts dans le domaine de la main-d'oeuvre. Les querelles de clochers nuisent directement aux Canadiennes et aux Canadiens et nous éloignent de nos objectifs. Nous sommes au service de l'ensemble de la population et telle est notre seule démarche justifiable.

Si la province de Québec dispose déjà d'un programme, nous sommes tout à fait disposés à offrir au Québec la gestion et l'orientation fondamentale de ce programme. Nous voulons à tout prix éviter le doublement des activités. Cela coûte trop cher, cela crée des ennuis bureaucratiques et cela nous éloigne des besoins des travailleurs et des employeurs.

Nous chercherons à établir avec les provinces des ententes formelles et particulières. Avec chacune d'elles, nous demanderons quels sont les instruments, les programmes et les services d'emploi qui doivent être conçus et gérés au niveau local. Cela se fera dans la perspective de l'efficacité. C'est dire qu'il faudra donner à chaque personne les outils dont elle a besoin pour retourner sur le marché du travail.

Cela signifie qu'à partir d'ententes dont nous favorisons le principe, le Québec pourrait assumer la prestation d'un nombre encore plus important de projets, de programmes et de services à ses travailleuses et à ses travailleurs.

Comme l'annonçait le premier ministre Jean Chrétien lui-même, il y a quelques jours, le gouvernement fédéral se retire des activités de formation de la main-d'oeuvre. Nous n'achèterons

plus de cours de formation auprès des établissements provinciaux. Nous nous retirerons de la formation en apprentissage, des programmes d'enseignement coopératif et de la formation offerte en cours de travail.

Ces mesures doivent être mises en vigueur le plus rapidement possible. Nous avons prévu une période de transition pouvant durer jusqu'à trois ans afin de donner aux provinces et aux établissements le temps voulu pour s'adapter.

Avec le Québec, comme avec les autres provinces du pays, nous avons conclu, depuis 1966, des ententes qui font la preuve que nous pouvons travailler en harmonie pour le mieux-être de nos ressources humaines et en respectant les priorités de la province.

Le projet de loi sur l'assurance-emploi est un point de départ des discussions avec les provinces. Ces discussions pourront donner lieu à des ententes diverses selon les particularités des provinces, leurs conjonctures, les besoins et les réalités des marchés locaux du travail. Il s'agit de nous asseoir ensemble à la table des négociations et de délibérer en pensant aux travailleurs, aux emplois et à l'épanouissement économique de toutes les régions de notre pays.

• (1545)

Par exemple, dans certains cas, un gouvernement provincial pourra prendre la responsabilité de gérer les mesures d'emploi fédérales ou il pourra utiliser ses propres programmes, plutôt que de mettre en oeuvre les mesures fédérales proposées. De même, on pourra intégrer des programmes fédéraux et provinciaux ainsi que d'autres programmes provenant du secteur privé et des communautés.

Le cas échéant, ces programmes pourront être administrés par le secteur privé, une agence locale ou provinciale ou encore un consortium. Les prestations et les services d'emploi proposés dans le cadre du projet de loi C-111 reposent sur des pratiques qui ont fait leurs preuves au chapitre de la création d'emplois.

L'expérience nous révèle que le fait d'aider les prestataires à créer une entreprise constitue un moyen efficace de remettre les gens au travail. Depuis avril 1994, 34 000 Canadiens ont créé des entreprises selon cette méthode. Soixante-dix p. 100 d'entre elles étaient toujours en activité 18 mois plus tard. Elles créent une moyenne de 1,1 emploi.

Un petit exemple avant de terminer mon exposé. En février 1995, Dominique Grenier, de Saint-Agathe-des-Monts, lançait une entreprise spécialisée dans les logiciels destinés aux personnes handicapées.

À la suite de quatre ans d'emploi temporaire, il a vu dans l'aide au travail autonome le moyen de se décrocher un emploi. Après dix mois seulement d'activité, son entreprise est déjà en pleine expansion. L'intérêt pour ses produits, qui aident les personnes à maîtriser leur environnement, va croissant. L'année prochaine, il entend embaucher au moins une personne, peut-être deux. Voici son témoignage: «Il m'aurait été impossible de réaliser ce projet sans l'appui que j'ai reçu du ministère du Développement des ressources humaines. Ce genre de programme est essentiel pour quiconque veut se lancer en affaires.»